

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-06

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 22/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 21

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL à Mme Stéphanie FAURE, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Christel BOUSSARD, M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Gérard BERTIN à M. Joris RENAUD, Mme Annette COURTEIX à Philippe POLOME, Mme Audrey GENESSION à Mme Sophie PELLIS, M. Renaud GEORGE à M. Olivier PERROT, M. Philippe BIGOT à M. Paul DIDIER.

Absentes : Mme Sophie PICHON, Mme Blandine BROCARD

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2026-06) CONVENTION REFUGES LPO

La commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or a signé en janvier 2023, une convention de trois ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux, afin d'accueillir, de protéger et de favoriser la nature en créant un refuge, au pré des Anglais. Par son inscription volontaire à ce programme, la Commune s'est engagée dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation de son public.

Cette convention arrivant à son terme le 21 février 2026, il est proposé de poursuivre les actions engagées, en la reconduisant pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la reconduction de la convention avec LPO;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à sa bonne exécution, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

